

Concours 2021 de « La France s'engage »



© 2022 Les Echos Publishing

La Fondation reconnue d'utilité publique « La France s'engage » a lancé son [concours 2021](#) le 3 janvier dernier. Un concours destiné à soutenir les projets d'innovation sociale portés par les structures de l'économie sociale et solidaire dont les associations.

Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert aux associations existant depuis au moins 3 ans qui portent un projet innovant et d'intérêt général s'inscrivant dans le champ de l'éducation, de la culture, de la solidarité, de l'écologie, de la santé ou de la citoyenneté. Ce projet doit avoir un objectif de changement d'échelle, ce qui inclut une « stratégie d'essaimage territorial » dans les 3 ans.

Les associations doivent également justifier d'un budget annuel dépassant 80 000 € (50 000 € pour l'outre-mer).

En pratique : les associations doivent candidater en ligne, au plus tard le 27 janvier 2022, via le [formulaire](#) dédié. Elles peuvent poser leurs questions lors de deux webinaires prévus le mercredi 11 janvier 2022 de 9h30 à 10h45 pour tous les porteurs de projets et de 15h à 16h (heure de Paris), pour les territoires d'outre-mer.

Comment les lauréats sont-ils choisis ?

À la suite d'un processus de sélection de 6 mois, le Conseil d'administration de la Fondation sélectionnera les lauréats en juin 2022.

La sélection du projet se fera sur quatre critères :

- son impact social : changement concret observé sur les bénéficiaires, qui n'aurait pas eu lieu sans la mise en œuvre du projet ;
- son innovation sociale et/ou environnementale : capacité à identifier les besoins sociaux et/ou environnementaux mal satisfaits ou non pourvus et à y répondre ;
- sa capacité de changement d'échelle : moyens mis en œuvre pour augmenter le nombre de bénéficiaires et/ou élargir son public cible sur de nouveaux territoires ;
- son efficacité démontrée : cohérence entre les objectifs de départ, les moyens mis en œuvre et les premiers résultats observés.

Quel financement ?

Les associations retenues obtiendront un financement maximal de 300 000 € versé sur une période de 3 ans, ainsi qu'un accompagnement destiné à faciliter le changement d'échelle de leur projet (communauté d'experts, mécénat de compétences).

Elles se verront également octroyer le label « Fondation la France s'engage ».